

DS 1
1ere ESL
2 heures

(les deux sujets sont à traiter sur feuilles séparées – 1 heure pour chaque exercice)

I – Histoire : la croissance économique depuis le milieu du XIXe siècle

Après avoir présenté le document, montrez qu'il permet de dégager les différents rythmes de la croissance mondiale depuis la fin du XIXe. Peut-on utiliser ce document pour évoquer la succession des économies monde jusqu'au début du XXIe siècle ? Justifiez. Expliquez enfin les liens entre productivité et croissance.

	Périodes	Royaume Uni	USA	Allemagne	France	Japon
PIB	1870-1913	1,9	3,9	2,8	1,6	2,4
	1913-1950	1,1	2,8	0,3	1,1	2,2
	1950-1973	2,9	3,9	5,6	5	9,3
	1973-2001	2	2,9	1,7	2,2	2,7
productivité	1870-1950	1,4	2,3	1,5	1,9	1,6
	1950-1973	3,1	2,6	5,6	5,1	8
	1973-1992	1,3	0,4	2,4	2,6	2,8

Taux de croissance du PIB et de la productivité pour cinq pays, en %.

II – Géographie : Les Métropoles, un nouveau cadre d'aménagement des territoires

A l'aide des documents et de vos connaissances, montrez que la réforme territoriale modifie en profondeur la gestion et l'aménagement des territoires dans notre pays. Quels peuvent être les points de conflit dans cette organisation et dans ses rapports avec les autres collectivités ?

Document 1 : présentation de la Métropole :

La Métropole Aix-Marseille Provence est une première car elle se traduit par la création d'une entité territoriale totalement nouvelle issue de la fusion de six intercommunalités existant chacune aujourd'hui avec des caractéristiques différentes. Les autres Métropoles créées récemment sont de nature différente. Il en existe 11 actuellement. La Métropole Nice Côte d'Azur (49 communes) créée en 2012 et les 10 métropoles créées en 2015 suite à la transformation de 6 communautés urbaines et 4 communautés d'agglomération. Toutes ces métropoles ont été créées sur la base d'un critère démographique : la population de leur ville centre a dépassé 400 000 habitants et ont donc conservé le même territoire.

Un champ de compétences considérablement élargi

La loi (du 8 août 2015, appelée Nouvelle Organisation du Territoire de la République,

NOTRe) définit certaines compétences comme relevant exclusivement de la Métropole :
Les grands schémas directeurs en matière développement économique et d'organisation des espaces économiques et opérations métropolitaines, de cohérence territoriale, de transports et de mobilité, de voirie, d'habitat, développement urbain, d'assainissement et d'eau pluviale, du marché d'intérêt national, du plan d'ensemble de gestion des déchets, de l'environnement, de l'énergie, du climat, des programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et aux programmes de recherche, la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, des réseaux de chaleur ou de froid urbains et l'élaboration du projet métropolitain.

La métropole devra par ailleurs faire le choix de certaines compétences actuellement exercées par le Département et en concertation avec ce dernier, dans les domaines de l'action sociale, du tourisme et de la culture, ou des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport.

<http://www.marseille-provence.fr>

Document 2 : les institutions de la Métropole :

